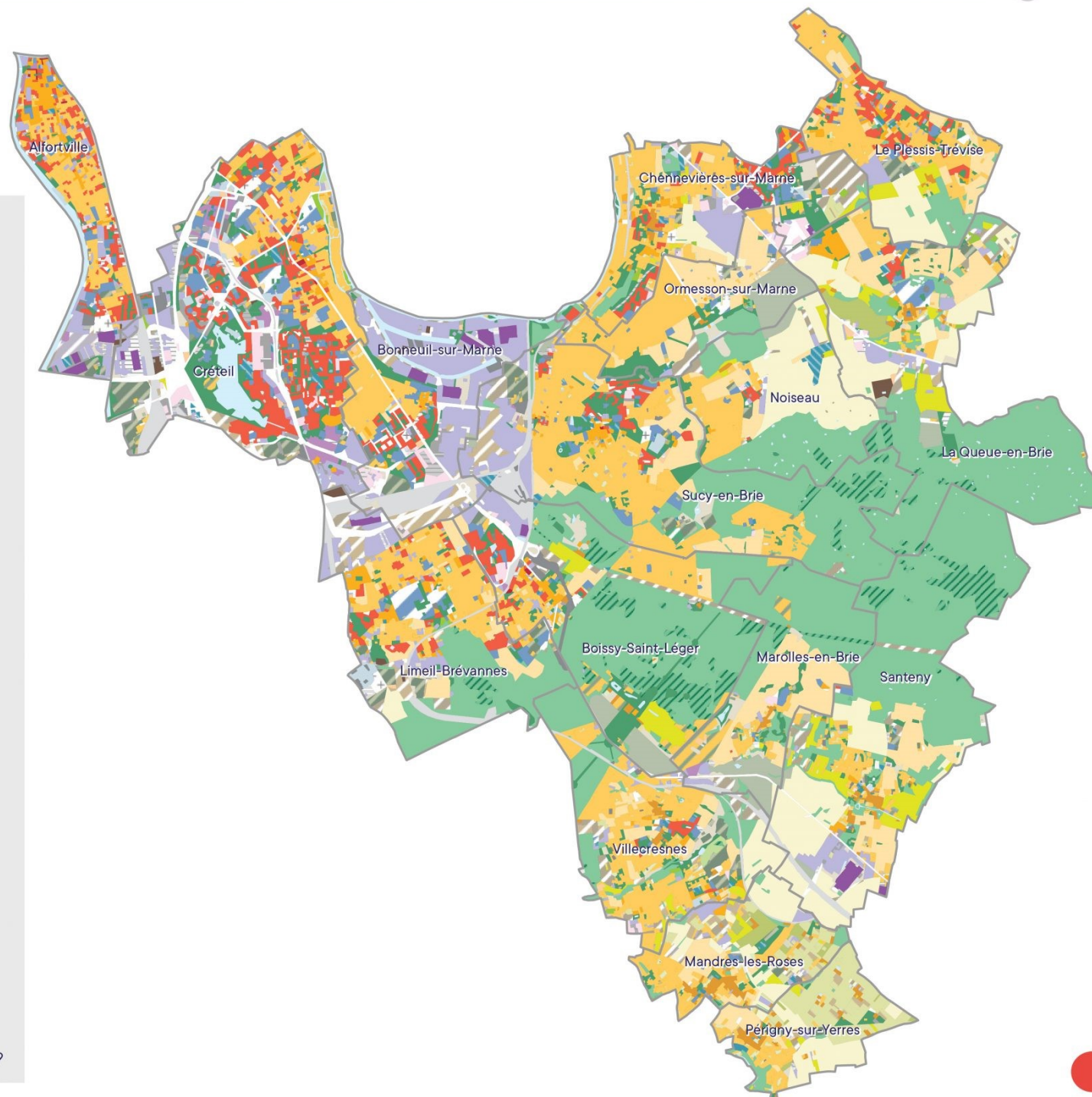


Le Mode d'Occupation du Sol (en 2017)

de Grand Paris Sud Est Avenir



Mode d'Occupation du Sol 2017

découpage en 47 postes

- Bois ou forêts
- Coupes ou clairières en forêts
- Peupleraies
- Milieux semi-naturels
- Terres labourées
- Prairies
- Vergers, pépinières
- Marâchage, horticulture
- Cultures intensives sous serres
- Eau
- Parcs ou jardins
- Jardins familiaux
- Jardins de l'habitat
- Terrains de sport en plein air
- Equipements sportifs de grande surface
- Camping, caravaning
- Parcs liés aux activités de loisirs sauf parcs de châteaux
- Cimetières
- Surfaces engazonnées avec ou sans arbustes
- Terrains vacants
- Habitat individuel
- Ensemble d'habitat individuel identique
- Habitat rural
- Habitat continu bas
- Habitat collectif continu haut
- Habitat collectif discontinu
- Habitat autre
- Equipements pour eau, assainissement, énergie
- Zones ou espaces affectés aux activités
- Entrepôts logistiques
- Commerces
- Bureaux
- Bâtiments ou installations de sport
- Etablissements d'enseignement
- Etablissements de santé
- Equipements culturels et de loisirs
- Administrations, organismes officiels
- Autres équipements accueillant du public
- Emprises de transport ferré
- Emprises routières
- Parcs de stationnement
- Gares routières, dépôts
- Extraction de matériaux
- Décharges
- Chantiers



Sources : GeoValdeMarne, IAU MOS 2017

Réalisation : Direction de l'Observatoire de GPSEA - Décembre 2019